

**73010 - Délégation des aides à
la pierre pour le logement social**

**PDH-Proposition d'attribution d'agrément
pour des opérations financées en prêt social
de location-accession (PSLA), au titre de la
délégation des aides à la pierre de l'Etat, à
ERGERSHEIM, BENFELD et DRUSENHEIM.**

**Proposition d'attribution d'agrément
définitifs pour une opération financée par
un prêt social de location-accession (PSLA)
au titre de la délégation des aides à la
pierre de l'Etat, située à MOMMENHEIM.**

**Proposition d'attribution d'une subvention à
des particuliers à GRIESHEIM-PRES-MOLSHEIM**

Rapport n° CP/2019/155

Service gestionnaire :

L5 - Habitat et logement

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de proposer à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments à PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant la construction de 2 logements collectifs à Ergersheim, 5 logements collectifs situés à Drusenheim et 3 logements collectifs situés à Benfeld.

Il a également pour objet de proposer de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) concernant une opération de PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE à Mommenheim.

Enfin, il a pour objet de proposer de décider d'attribuer une subvention départementale suite à la demande de particuliers au titre de l'accession sociale à la propriété dans le cadre du dispositif de prêt social de location accession (PSLA) pour une opération réalisée par AMELOGIS à Griesheim-Près-Molsheim.

Lors de sa réunion du 26 mars 2018, l'Assemblée départementale a décidé du renouvellement de la convention de délégation des aides à la pierre de l'Etat pour la période 2018-2023 (CD/2018/009). A ce titre, elle a agréé les opérations déposées au titre du prêt social de location-accession (PSLA).

Le PSLA est un dispositif d'accession à la propriété mis en place par les pouvoirs publics en 2004. Il permet à des opérateurs (bailleurs sociaux, promoteurs, Sociétés d'Économies Mixtes...) de financer la construction ou la réhabilitation de logements sociaux et à des ménages bénéficiant de ressources modestes d'en devenir propriétaires.

Ce dispositif donne la possibilité de devenir propriétaire en 2 temps :

- une première phase, dite locative, durant laquelle le ménage occupe son logement en tant que locataire ;

- une deuxième phase, dite acquisitive, durant laquelle le ménage devient propriétaire de son logement.

Aussi, le Département est sollicité :

- par les opérateurs : en amont de la construction de l'opération pour obtenir l'agrément PSLA ;
- par les ménages : au moment de la phase acquisitive pour obtenir une aide financière. Cette aide concerne les opérations agréées avant le 1 janvier 2016 en application de la délibération du 26 mars 2012 abrogée par une délibération du 14 décembre 2015 (CD/2015/124).

PROPOSITION D'ATTRIBUTION DE NOUVEAUX AGREMENTS PSLA A PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE

Construction de 2 logements collectifs situés à Ergersheim

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE la construction de 2 logements collectifs situés 1, impasse de l'Abbaye (bâtiment 6) à Ergersheim.

Construction de 5 logements collectifs situés à Drusenheim

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE la construction de 5 logements collectifs situés rue des Fougères à Drusenheim.

Construction de 3 logements collectifs situés à Benfeld

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'agréer en prêt social de location-accession (PSLA), au bénéfice de PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE la construction de 3 logements collectifs situés rue du Petit Rempart à Benfeld.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver pour ces trois opérations les termes des projets de conventions à conclure avec PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE, joints en annexe au présent rapport.

AGREMENTS DEFINITIFS PARTIELS

PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE a réalisé un programme PSLA de 12 logements collectifs (délibération CP/2017/353 du 11 septembre 2017), rue des Alpes à Mommenheim.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'attribuer des agréments définitifs partiels pour des prêts sociaux de location-accession (PSLA) à PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE à Mommenheim, pour les logements 02, 05, 08 et 12 de l'opération de construction en location-accession de 12 logements collectifs. Ces quatre logements ont fait l'objet d'un contrat de location-accession.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE - ALSACE, joints en annexe au présent rapport.

PROPOSITION D'ATTRIBUTION D'UNE AIDE DEPARTEMENTALE A L'ACCESSION SOCIALE A LA PROPRIETE

AMELOGIS a réalisé un programme PSLA de 6 maisons individuelles (délibération CP/2014/391 du 2 juin 2014), à Griesheim-Près-Molsheim.

A ce titre, il est proposé à la Commission Permanente de décider de répondre favorablement à la demande de particuliers ayant bénéficié du dispositif du PSLA pour le logement 4B, dont le ménage est composé de trois personnes.

La subvention susceptible d'être octroyée s'élève donc à 3 000 € pour ce ménage dans le cadre du dispositif d'accession à la propriété.

Il est également proposé à la Commission Permanente d'approuver les termes du projet de convention à conclure avec les particuliers demandeurs joint en annexe au présent rapport.

La Commission de l'emploi, de l'insertion et du logement revue le 18 avril 2019 a été informée des présentes demandes d'agrément et subventions.

Identifiant de l'AP	Libellé de l'AP	Montant de l'AP	Montant disponible sur l'AP (non engagé)	Montant proposé
PARCPRI 2019/1	G2019-2021 RENOVATION PARC PRIVE- AIDE CD	10 705 000 €	10 705 000 €	3 000 €

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- décide d'attribuer des agréments à PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE pour des opérations financées en prêt social de location-accession pour la construction de 2 logements collectifs en location-accession situés 1, impasse de l'Abbaye à Ergersheim, 5 logements collectifs en location-accession situés rue des Fougères à Drusenheim, 3 logements collectifs en location-accession situés rue du Petit Rempart à Benfeld ;

- décide d'attribuer quatre agréments définitifs partiels (lot 02 - lot 05 - lot 08 - lot 12) à PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE dans le cadre de la construction location-accession de douze logements collectifs situés rue des Alpes à Mommenheim ;

- décide d'attribuer une subvention de 3 000 € aux accédants à la propriété figurant dans le tableau joint en annexe dans le cadre du dispositif de Prêt Social de Location-Accession pour l'opération située à Griesheim-Près-Molsheim.

Elle approuve par ailleurs les termes du projet de convention particulière joint en annexe à la présente délibération, et autorise son président à signer cette convention.

Par ailleurs, la Commission Permanente approuve les termes des projets de conventions annexés à la présente délibération, à conclure entre le Département et PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE pour l'agrément en vue de la construction, au moyen d'un prêt mentionné au I de l'article R.331-76-5-1 du code de la construction

et de l'habitation, faisant l'objet de contrats de location-accession et précisant les engagements réciproques entre le Département et PIERRES ET TERRITOIRES DE FRANCE – ALSACE dans le cadre d'opérations de location-accession ;

- autorise son président à signer ces conventions.

Strasbourg, le 26/04/19

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY